



BDR

Ville de Papeete
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 030/2017 DU 30 MARS 2017

Portant approbation du budget primitif du service public des déchets (budget annexe) pour l'exercice 2017.

Date de convocation : 24 mars 2017	L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire.						
Date d'affichage : 24 mars 2017							
Date d'affichage du compte-rendu : 31 mars 2017							
Date d'affichage de la présente délibération : 05 AVR. 2017							
Résultats des votes :	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.						
VOTANTS	31						
POUR	31						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité.	Madame Yvette LICHTLE et Madame Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>13</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	18	PROCURATION	13
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	18						
PROCURATION	13						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN		X	Lorraine HUNTER
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU		X	Abel TEMARII
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAA TUA		X	Miriama MACE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Samuel MOO SUNG
M. Christophe TEAO		X	Milton PARAUE
Mme Riveta URAHUTIA		X	Thilda HAREHOE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI		X	Heimana TAURAA
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Maire SVARC
Mme Keehi WONG		X	Doris RAUFEA
Mme Raïarii TETOOFA		X	Yvannah POMARE
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maïana BAMBRIDGE
Mme Maïana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	Irvine PARO
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	18	15	13 procurations

DELIBERATION N° 030/2017 DU 30.03.2017**Portant approbation du budget primitif du service public des déchets (budget annexe) pour l'exercice 2017.****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU la délibération n° 22/2011 du 1^{er} juin 2011 approuvant la mise en place d'un budget annexe du service public des déchets à compter de l'exercice 2011 ;
- VU la délibération n° 23/2011 du 1^{er} juin 2011 portant création de la régie des déchets ;
- VU les explications fournies par Monsieur le Maire ;

Exposé des motifs :

Après une présentation de la note de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif du service public des déchets (budget annexe) pour l'exercice 2017.

Tel est donc l'objet du projet de délibération joint au présent rapport, soumis à l'approbation des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré en sa séance du 30.03.2017 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le budget primitif du service public des déchets (budget annexe) pour l'exercice 2017 est adopté tel que proposé, équilibré tant en dépenses qu'en recettes, voté au niveau du chapitre pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	398 540 000	398 540 000
Investissement	33 604 060	33 604 060
Total	432 144 060	432 144 060

Article 2. : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3. : Le Directeur général des services et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le Maire empêché,



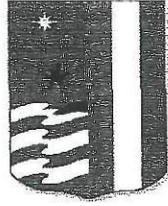
Mme Yvette LICHTLE
1^{er} adjoint au Maire



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative
Le **03 AVR. 2017** et publication du **05 AVR. 2017**



Edouard FRITCH
Le Maire



Ville de Pirae



BUDGET PRIMITIF

2017

BUDGET ANNEXE DES DECHETS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET ANNEXE DES DECHETS	(1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE PIRAE	(2)

Numéro TAHITI : 007260

POSTE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DES ILES DU VENT, DES AUSTRALES ET DES ARCHPELS

M14

Budget Primitif	(3)
voté par nature	

Année 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCL, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

98736 Commune de Pirae	BUDGET ANNEXE DES DECHETS
------------------------	---------------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	14 129
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	60
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	27 931	
2	Produit des impositions directes/population	0	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	27 569	
4	Dépenses d'équipement brut/population	2 024	
5	Encours de dette/population	0	
6	DGF/population	0	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	3,4%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	101,3%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	7,3%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,0%	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de *dépense « opération d'équipement »*.

III – Les provisions sont (4) semi- budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement
- (3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n°..... du
- (5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	398 540 000	394 525 006
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0	0
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0 (si déficit)	4 014 994 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		398 540 000	398 540 000

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	25 000 000	23 266 312
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	8 604 060	0
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0 (si solde négatif)	10 337 748 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		33 604 060	33 604 060
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		432 144 060	432 144 060

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans continuation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	243 550 000	0	244 500 000	244 500 000	244 500 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 450 000	0	13 440 000	13 440 000	13 440 000
65	Autres charges de gestion courante	0	0	126 700 000	126 700 000	126 700 000
Total des dépenses de gestion courante		255 000 000	0	384 640 000	384 640 000	384 640 000
67	Charges exceptionnelles	4 000 000	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0	0	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement		259 000 000	0	394 640 000	394 640 000	394 640 000
042	Opérat° ordre transféré entre sections (5)	0	0	3 900 000	3 900 000	3 900 000
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0	0	3 900 000	3 900 000	3 900 000
TOTAL		259 000 000	0	398 540 000	398 540 000	398 540 000

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
		398 540 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	111 500 000	0	108 000 000	108 000 000	108 000 000
Total des recettes de gestion courante		111 500 000	0	108 000 000	108 000 000	108 000 000
77	Produits exceptionnels	147 500 000	0	281 525 006	281 525 006	281 525 006
Total des recettes réelles de fonctionnement		259 000 000	0	389 525 006	389 525 006	389 525 006
042	Opérat° ordre transféré entre sections (5)	0	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000
TOTAL		259 000 000	0	394 525 006	394 525 006	394 525 006

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 014 994
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
		398 540 000

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-1 100 000	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 - DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 - RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	0	8 604 060	20 000 000	20 000 000	28 604 060
	Total des dépenses d'équipement	0	8 604 060	20 000 000	20 000 000	28 604 060
	Total des dépenses financières	0	0	0	0	0
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0	0	0	0	0
	Total des dépenses réelles d'investissement	0	8 604 060	20 000 000	20 000 000	28 604 060
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0		5 000 000	5 000 000	5 000 000
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0		5 000 000	5 000 000	5 000 000
	TOTAL	0	8 604 060	25 000 000	25 000 000	33 604 060
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					33 604 060

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0	0	19 366 312	19 366 312	19 366 312
	Total des recettes d'équipement	0	0	19 366 312	19 366 312	19 366 312
	Total des recettes financières	0	0	0	0	0
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0	0	0	0	0
	Total des recettes réelles d'investissement	0	0	19 366 312	19 366 312	19 366 312
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0		3 900 000	3 900 000	3 900 000
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0		3 900 000	3 900 000	3 900 000
	TOTAL	0	0	23 266 312	23 266 312	23 266 312
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					10 337 748
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					33 604 060

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement et à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-1 100 000
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-33

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre des budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé quelle ou qu'il est.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	BI

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	244 500 000		244 500 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 440 000		13 440 000
65	Autres charges de gestion courante	126 700 000		126 700 000
67	Charges exceptionnelles	4 000 000	0	4 000 000
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	6 000 000	3 900 000	9 900 000
Dépenses de fonctionnement – Total		394 640 000	3 900 000	398 540 000

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	398 540 000
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0	5 000 000	5 000 000
21	Immobilisations corporelles (6)	28 604 060	0	28 604 060
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0	0	0
Dépenses d'investissement – Total		28 604 060	5 000 000	33 604 060

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0
--	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 604 060
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liés à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	108 000 000		108 000 000
77	Produits exceptionnels	281 525 006	5 000 000	286 525 006
Recettes de fonctionnement – Total		389 525 006	5 000 000	394 525 006

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 014 994
---	---	------------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	398 540 000
---	--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	19 366 312	0	19 366 312
28	Amortissements des Immo.		3 900 000	3 900 000
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0	0	0
Recettes d'investissement – Total		19 366 312	3 900 000	23 266 312

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	10 337 748
---	--	-------------------

+	AFFECTATION AU COMPTE 1068	0
---	-----------------------------------	----------

=	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	33 604 060
---	--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	243 550 000	244 500 000	244 500 000
60622	Carburants	100 000	100 000	100 000
60628	Autres Fourn. non stockées	50 000	5 500 000	5 500 000
60632	Fournitures de petit Equip.	50 000	1 000 000	1 000 000
611	Contrat de presta. de services	239 000 000	235 000 000	235 000 000
61551	Matériel roulant	200 000	0	0
6161	Multirisques	100 000	100 000	100 000
617	Etudes et recherches	3 300 000	0	0
6231	Annonces et insertions	350 000	150 000	150 000
6236	Catalogues et imprimés	0	2 150 000	2 150 000
6288	Autres serv.extérieurs	400 000	500 000	500 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 450 000	13 440 000	13 440 000
6215	Pers.Aff.por la Coll. de Ratt.	11 400 000	13 400 000	13 400 000
6475	Médecine du travail, pharmacie	50 000	40 000	40 000
014	Atténuations de produits	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	126 700 000	126 700 000
6554	Cont. aux Org. de regroupement	0	126 700 000	126 700 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0	0	0
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		255 000 000	384 640 000	384 640 000
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	0	0	0
67	Charges exceptionnelles (c)	4 000 000	4 000 000	4 000 000
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	4 000 000	4 000 000	4 000 000
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0	6 000 000	6 000 000
6817	Dot.Prov.PrDép. des Act.Circ.	0	6 000 000	6 000 000
022	Dépenses Imprévues (e)	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		259 000 000	394 640 000	394 640 000
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0	3 900 000	3 900 000
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	0	3 900 000	3 900 000
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0	3 900 000	3 900 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0	3 900 000	3 900 000

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	259 000 000	398 540 000	398 540 000
			+
RESTES A REALISER N-1 (11)			0
			+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0
			=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			398 540 000

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DR 042 = RI 040* ;
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chnp/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	111 500 000	108 000 000	108 000 000
7013	Ventes de produits résiduels	1 500 000	2 000 000	2 000 000
70611	Red. d'Enl. des Ord. ménagères	110 000 000	106 000 000	106 000 000
73	Impôts et taxes	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		111 500 000	108 000 000	108 000 000
76	Produits financiers (b)	0	0	0
77	Produits exceptionnels (c)	147 500 000	281 525 006	281 525 006
774	Subventions exceptionnelles	147 500 000	281 525 006	281 525 006
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		259 000 000	389 525 006	389 525 006

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0	5 000 000	5 000 000
777	Quote part subvention inv.	0	5 000 000	5 000 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	5 000 000	5 000 000

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	259 000 000	394 525 006	394 525 006
---	--------------------	--------------------	--------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 014 994
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	398 540 000

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 012 - DJ 010 ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0	0	0
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0	20 000 000	20 000 000
2158	Autres inst. mat. outil. techn	0	20 000 000	20 000 000
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0	0	0
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0	0	0
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0	0	0
	Total des dépenses d'équipement	0	20 000 000	20 000 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0	0	0
26	Participations et créances rattachées à des participations	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	Total des dépenses financières	0	0	0
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0	0	0
	TOTAL DEPENSES REELLES	0	20 000 000	20 000 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0	5 000 000	5 000 000
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0	5 000 000	5 000 000
139148	Autres Communes	0	5 000 000	5 000 000
	Charges transférées (9)	0	0	0
041	Opérations patrimoniales (10)	0	0	0
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0	5 000 000	5 000 000

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			BJ
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0	25 000 000	25 000 000
			+
RESTES A REALISER N-1 (11)			8 604 060
			+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0
			=
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES			33 604 060

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 010 - RF 012* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 011 - RI 011* ;

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0	0	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0	19 366 312	19 366 312
13148	Autres communes	0	19 366 312	19 366 312
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0
	Total des recettes d'équipement	0	19 366 312	19 366 312
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0
18	Compte de liaison: affectation à	0	0	0
26	Participations et créances rattachées à des particlp.	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0
	Total des recettes financières	0	0	0
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)	0	0	0
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0	19 366 312	19 366 312
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0	3 900 000	3 900 000
28158	Autr. inst mat outill technique	0	3 900 000	3 900 000
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	3 900 000	3 900 000
041	Opérations patrimoniales (9)	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0	3 900 000	3 900 000

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			B 2
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0	23 266 312	23 266 312
			+
RESTES A REALISER N-1 (10)			0
			+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			10 337 748
			=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES			33 604 060

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 .

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
Equipements municipaux (2)	0	0	0	0	0	0
Equip non municipaux (c/204) (3)	0	0	0	0	0	0
Opérations financières	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	AI

Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES						
Dépenses réelles	0	0	0	20 000 000	0	20 000 000
Equipements municipaux (2)	0	0	0	20 000 000	0	20 000 000
Equip non municipaux (e/204) (3)	0	0	0	0	0	0
Opérations financières						0
Dépenses d'ordre						0
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	25 000 000	0	25 000 000
Restes à réaliser-reports	0	0	0	8 604 060	0	8 604 060
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	33 604 060	0	33 604 060

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	23 266 312	0	23 266 312
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	23 266 312	0	23 266 312

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	398 540 000	0	398 540 000
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	398 540 000	0	398 540 000

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	394 525 006	0	394 525 006
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	394 525 006	0	394 525 006

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art (I)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0

RECETTES							
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art (1)	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	---	--------------	---------------	---	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES					
Total dépenses d'investissement		0	0	0	25 000 000	0	25 000 000
Dépenses réelles		0	0	0	20 000 000	0	20 000 000
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	20 000 000	0	20 000 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	5 000 000	0	5 000 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0

RECETTES

		RECETTES					
Total recettes d'investissement		0	0	0	23 266 312	0	23 266 312
Recettes réelles		0	0	0	19 366 312	0	19 366 312
13	Subventions d'investissement	0	0	0	19 366 312	0	19 366 312
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	3 900 000	0	3 900 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art (1)	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES					
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	398 540 000	0	398 540 000
Dépenses réelles		0	0	0	394 640 000	0	394 640 000
011	Charges à caractère général	0	0	0	244 500 000	0	244 500 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	13 440 000	0	13 440 000
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	126 700 000	0	126 700 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	4 000 000	0	4 000 000
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0	0	0	6 000 000	0	6 000 000
Dépenses d'ordre		0	0	0	3 900 000	0	3 900 000
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	3 900 000	0	3 900 000
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0	0	0	0	0	0

		RECETTES					
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	394 525 006	0	394 525 006
Recettes réelles		0	0	0	389 525 006	0	389 525 006
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	108 000 000	0	108 000 000
77	Produits exceptionnels	0	0	0	281 525 006	0	281 525 006
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	5 000 000	0	5 000 000
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	398 540 000	0	0	398 540 000
	Dépenses de l'exercice	398 540 000	0	0	398 540 000
011	Charges à caractère général	244 500 000	0	0	244 500 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 440 000	0	0	13 440 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 900 000	0	0	3 900 000
65	Autres charges de gestion courante	126 700 000	0	0	126 700 000
67	Charges exceptionnelles	4 000 000	0	0	4 000 000
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	6 000 000	0	0	6 000 000
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	RECETTES (2)	394 525 006	0	0	394 525 006
	Recettes de l'exercice	394 525 006	0	0	394 525 006
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000 000	0	0	5 000 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	108 000 000	0	0	108 000 000
77	Produits exceptionnels	281 525 006	0	0	281 525 006
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	SOLDE (2)	-4 014 994	0	0	-4 014 994

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0	0	398 540 000	0	0	0	0
Dépenses de l'exercice		0	0	398 540 000	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	244 500 000	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	13 440 000	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	3 900 000	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	126 700 000	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	4 000 000	0	0	0	0
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0	0	6 000 000	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports		0	0	0	0	0	0	0
RECETTES (2)		0	0	394 525 006	0	0	0	0
Recettes de l'exercice		0	0	394 525 006	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	5 000 000	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	188 000 000	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	281 525 006	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports		0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (2)		0	0	-4 014 994	0	0	0	0

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	33 604 060	0	0	33 604 060
	Dépenses de l'exercice	25 000 000	0	0	25 000 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 000 000	0	0	5 000 000
21	Immobilisations corporelles	20 000 000	0	0	20 000 000
	Opérations d'équipement	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	8 604 060	0	0	8 604 060
	RECETTES (2)	23 266 312	0	0	23 266 312
	Recettes de l'exercice	23 266 312	0	0	23 266 312
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 900 000	0	0	3 900 000
13	Subventions d'investissement	19 366 312	0	0	19 366 312
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	SOLDE (2)	-10 337 748	0	0	-10 337 748

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0	0	33 604 060	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	25 000 000	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	5 000 000	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	20 000 000	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	8 604 060	0	0	0	0
	RECETTES (2)	0	0	23 266 312	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	23 266 312	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	3 900 000	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	19 366 312	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (2)	0	0	-10 337 748	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du																																				
Les immobilisations citées ci-après, acquises à compter du 1er janvier 2007 et dont la valeur est supérieure ou égale à 60.000 francs pacifiques, sont soumises à la pratique des amortissements :		28 mai 2013																																				
<p>1) <u>Immobilisations incorporelles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais d'études non suivis de réalisation sont obligatoirement amortis sur une durée maximum de cinq (5) ans ; - les frais de recherche et de développement sont amortis sur une durée maximum de cinq (5) ans en cas de réussite et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ; - les brevets les licences sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée du privilège effective de leur utilisation si elle est brève ; - les logiciels sont amortis sur une durée de trois (3) ans. <p>2) <u>Immobilisations corporelles</u> :</p> <p>Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont fixées comme suit :</p>																																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Immobilisations corporelles</th> <th style="text-align: center;">Durées d'amortissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Véhicule</td><td style="text-align: center;">5</td></tr> <tr><td>Camion, véhicule industriel</td><td style="text-align: center;">7</td></tr> <tr><td>Mobilier</td><td style="text-align: center;">7</td></tr> <tr><td>Matériel de bureau électrique ou électronique</td><td style="text-align: center;">5</td></tr> <tr><td>Matériel informatique</td><td style="text-align: center;">3</td></tr> <tr><td>Matériel classique</td><td style="text-align: center;">4</td></tr> <tr><td>Matériel de défense incendie et de protection civile</td><td style="text-align: center;">7</td></tr> <tr><td>Coffre-fort</td><td style="text-align: center;">20</td></tr> <tr><td>Appareil de lavage</td><td style="text-align: center;">20</td></tr> <tr><td>Équipement de garage et atelier</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Équipement de cuisine</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Équipement sportif</td><td style="text-align: center;">7</td></tr> <tr><td>Installation et appareil de climatisation</td><td style="text-align: center;">5</td></tr> <tr><td>Installations hydrauliques</td><td style="text-align: center;">15</td></tr> <tr><td>Installations d'assainissement</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Installations électriques</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Installations de voirie</td><td style="text-align: center;">15</td></tr> </tbody> </table>			Immobilisations corporelles	Durées d'amortissement	Véhicule	5	Camion, véhicule industriel	7	Mobilier	7	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	Matériel informatique	3	Matériel classique	4	Matériel de défense incendie et de protection civile	7	Coffre-fort	20	Appareil de lavage	20	Équipement de garage et atelier	10	Équipement de cuisine	10	Équipement sportif	7	Installation et appareil de climatisation	5	Installations hydrauliques	15	Installations d'assainissement	10	Installations électriques	10	Installations de voirie	15
Immobilisations corporelles	Durées d'amortissement																																					
Véhicule	5																																					
Camion, véhicule industriel	7																																					
Mobilier	7																																					
Matériel de bureau électrique ou électronique	5																																					
Matériel informatique	3																																					
Matériel classique	4																																					
Matériel de défense incendie et de protection civile	7																																					
Coffre-fort	20																																					
Appareil de lavage	20																																					
Équipement de garage et atelier	10																																					
Équipement de cuisine	10																																					
Équipement sportif	7																																					
Installation et appareil de climatisation	5																																					
Installations hydrauliques	15																																					
Installations d'assainissement	10																																					
Installations électriques	10																																					
Installations de voirie	15																																					
<p>Les immobilisations en deçà du seuil unitaire fixé à soixante mille (60.000) francs pacifique sont amorties sur un (1) an.</p> <p>Les subventions d'équipement versées sont amorties sur quinze (15) ans, lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations.</p> <p>Les subventions d'équipement versées sont amorties sur cinq (5) ans, lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études.</p>																																						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0					
Provisions pour pertes de change....						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques...						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers...						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0					
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour pertes de change....						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques contentieux	0					0
.....						
Provisions pour dépréciation (2)	2 000 000		25 566 170	27 566 170	0	27 566 170
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers	2 000 000		25 566 170	27 566 170	0	27 566 170
- des comptes financiers...						
TOTAL PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	2 000 000		25 566 170	27 566 170	0	27 566 170

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples: provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations et l'équipement...)

A5 - ETALEMENT DE LA PROVISION (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
						0

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "état des provisions" qui font l'objet d'un étalement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		5 000 000	5 000 000
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0	0
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 000 000	5 000 000
139148	Autres Communes	5 000 000	5 000 000
020	Dépenses imprévues	0	0

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 000 000	8 604 060	0	13 604 060

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget -- vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	3 900 000	III 3 900 000
	Ressources propres externes de l'année (a)	0	0
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	3 900 000	3 900 000
28158	Autr. inst mat outil technique	3 900 000	3 900 000
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0	0
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0	0

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	3 900 000	0	10 337 748	0	14 237 748

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	13 604 060
Ressources propres disponibles IV	14 237 748
Solde V = IV - II(6)	633 688

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision-de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	0		0			0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Etablissements publics de coopération intercommunale</i>			
<i>Autres organismes de regroupement</i>			118 690 705
Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française (S.M.O.)	Novembre 2012	Contribution annuelle	118 690 705

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'Exercice 2017 (Budget Annexe des Déchets) - Commune de Pirae
D2 – ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice **33**
 Nombre de membres présents **18**
 Nombre de suffrages exprimés **31**

VOTES :
 Pour **31**
 Contre **00**
 Abstentions **00**

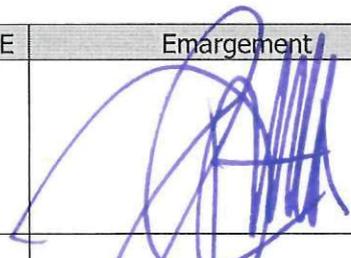
Date de convocation **24.03.2017**

Présenté par le Maire,
 A Pirae, le 30/03/2017
 Le 30/03/2017

Délibéré par le Conseil municipal (2), réuni en session ordinaire.
 A Pirae, le 30/03/2017

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
- 3 AVR. 2017
 N° / IDV

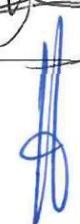
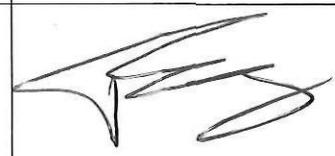
Les membres de l'assemblée délibérante (2)

N°	Prénom et Nom	Fonction	PRESENCE/ABSENCE	Emargement
1	M. Edouard FRITCH	Maire		
2	Mme Yvette LICHTLE	Premier Adjoint		
3	M. Abel TEMARII	Deuxième Adjoint		
4	Mme Marie-Madeleine MAO	Troisième Adjoint		

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'Exercice 2017 (Budget Annexe des Déchets) - Commune de Pirae

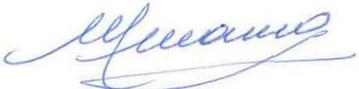
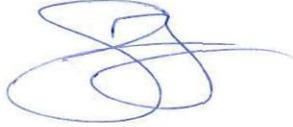
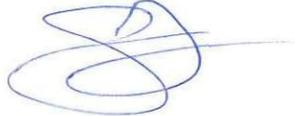
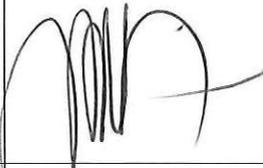
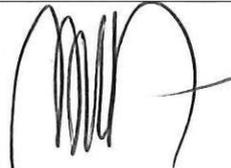
D2 – ARRETE - SIGNATURES

			
5	M. Félix ATEM	Quatrième Adjoint	
6	Mme Lorraine HUNTER	Cinquième Adjoint	
7	M. Heimana TAURAA	Sixième Adjoint	
8	Mme Eliane LECHENE	Septième Adjoint	
9	M. Yvonnick RAFFIN	Huitième Adjoint	
10	Mme Yvannah POMARE-TIXIER	Neuvième Adjoint	
11	M. Jean CHICOU	Conseiller Municipal	
12	Mme Miriama MACE	Conseillère Municipale	
13	M. Jean-Claude PAQUIER	Conseiller Municipal	
14	Mme Doris RAUFEA	Conseillère Municipale	

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'Exercice 2017 (Budget Annexe des Déchets) - Commune de Pirae

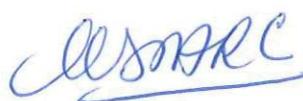
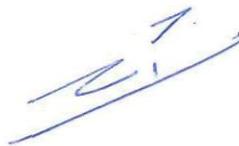
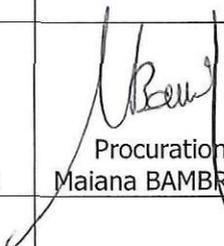
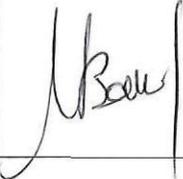
D2 – ARRETE - SIGNATURES

15	M. Léon MAKE	Conseiller Municipal		
16	Mme Maire SVARC	Conseillère Municipale		
17	M. Christophe TAURAATUA	Conseiller Municipal		
18	M. Samuel MOO SUNG	Conseiller Municipal		
19	M. Tere MAONO	Conseiller Municipal		
20	M. Christophe TEAO	Conseiller Municipal		
21	Mme Riveta URAHUTIA	Conseillère Municipale	Procuration à Thilda HAREHOE	
22	M. Milton PARAUE	Conseiller Municipal		
23	Mme Taiana THUNOT-TEPU	Conseillère Municipale		
24	Mme Turere FOLIAKI	Conseillère Municipale		

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'Exercice 2017 (Budget Annexe des Déchets) - Commune de Pirae

D2 – ARRETE - SIGNATURES

25	Mme Rosana TEHOIRI	Conseillère Municipale		
26	M. Kapo MOU KAM TSE	Conseiller Municipal		
27	Mme Keehi WONG	Conseillère Municipale		
28	Mme Raiarii TETOOFA	Conseillère Municipale		
29	M. Irvine PARO	Conseiller Municipal		
30	Mme Béatrice VERNAUDON	Conseillère Municipale	Procuration à Maiana BAMBRIDGE	
31	Mme Maiana BAMBRIDGE	Conseillère Municipale		
32	M. Théodore TETUAETARA	Conseiller Municipal		
33	Mme Thilda HAREHOE	Conseillère Municipale		

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'Exercice 2017 (Budget Annexe des Déchets) - Commune de Pirae
D2 – ARRETE - SIGNATURES

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission à la Subdivision administrative des îles du vent, le ... 03 AVR. 2017
et de la publication le ... 05 AVR. 2017




Fait à PIRAE, le ... 05 AVR. 2017

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

